



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRANDÉRION

SEANCE DU 25 MARS 2019

Le conseil municipal de BRANDÉRION s'est réuni le lundi 25 février 2019 à 19h, sous la présidence de M. le Maire, Jean-Yves CARRIO.

Absents : Jean-Michel JACQUES (pouvoir donné à Gilles PRADO)

Monsieur JOLIVEL a été désigné secrétaire de séance.

▲▲▲▲▲▲▲

En introduction Monsieur le Maire a rappelé que le compte administratif de 2018 validé il y a un mois, a permis de dégager un résultat positif en fonctionnement de plus de 300 000 €. Cette situation financière est due à une gestion rigoureuse menée depuis le début du mandat, tout en améliorant le service public notamment dans le domaine de l'enfance/jeunesse.

Il a poursuivi en précisant que cette stabilité des finances permettra à travers le budget primitif qui sera proposé au cours de la séance, de maintenir nos orientations vers un investissement conséquent, la poursuite de la baisse du taux d'imposition sur le foncier bâti et améliorer les rémunérations du personnel.

▲▲▲▲▲▲▲

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2019

Le compte-rendu de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que depuis les 2 derniers conseils municipaux les comptes rendus sont adressés au Conseil municipal dès leur affichage dans les jours qui suivent la séance. Ce procédé permet d'apprécier la rédaction du compte-rendu « à chaud ».

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

15 voix POUR

▲▲▲▲▲▲▲

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations que le Conseil municipal lui a consenties par délibération du 10 juillet 2017 :

SUBVENTION

- **28 février 2019** : décision du maire par laquelle la commune sollicite une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) d'un montant de 105.000 € pour son projet de création d'un centre socioculturel et d'équipements sportifs et de loisirs, à vocation intergénérationnelle dont le plan de financement global s'élève à 688.022 € TTC (573.351,67 €).

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par M. le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.



TRAVAUX

CREATION D'UN CENTRE SOCIO-CULTUREL ET D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS A VOCATION INTERGENERATIONNELLE – ADOPTION DU PROJET

La commune de Brandérion souhaite poursuivre sa politique de redynamisation du bourg en axant son nouveau projet sur l'offre de services en matière socio-culturelle et de loisirs, pour tous de la petite enfance aux aînés pour en faire un lieu de rencontre intergénérationnel.

Pour développer son nouveau projet, la commune a fait une acquisition exceptionnelle fin 2018 : les bâtiments de l'ancien musée de la Tisserie (appartenant à Lorient agglomération).

Au cours de l'année 2018, une commission composée d'élus s'est déplacée dans plusieurs communes du Pays de Lorient dotées d'équipements culturels et de loisirs (médiathèques-ludothèques, etc.).

Les associations susceptibles d'intégrer les locaux ont été consultées sur leurs besoins et leurs usages. Par ailleurs, la PMI a été sollicitée par la commune afin de porter un regard sur les aménagements envisagés pour l'espace dédié à la petite enfance. Enfin, la médiathèque départementale s'est rendue sur place afin d'apporter des préconisations relatives à la future médiathèque.

Sur cette base, les membres de la commission culture et communication et de la commission travaux ont pu au fil des mois, dresser les contours du futur projet.

Une consultation menée en août 2018 a permis de retenir un maître d'œuvre, le cabinet d'architectes Atrium, afin de concevoir et piloter le réaménagement du futur centre socio-culturel.

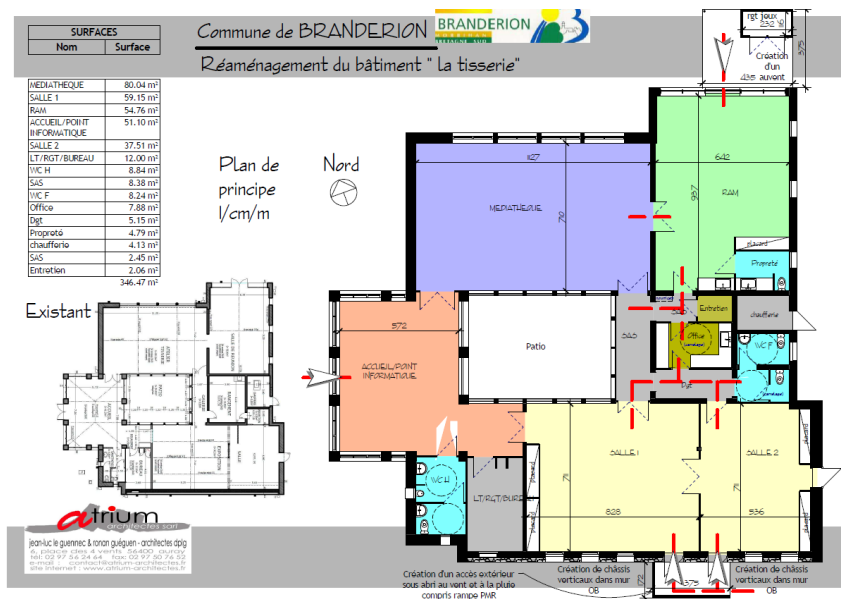
Trois volets composent le projet d'ensemble :

1^{er} volet : La rénovation du bâtiment de l'ancien musée de la Tisserie afin d'y installer un centre socioculturel qui accueillera en son sein :

- a. Une médiathèque.
- b. Un espace dédié à la petite enfance.
- c. Deux salles multifonctions.

Une fois ces travaux achevés, le centre sera doté d'un équipement mobilier et informatique adéquat.

Monsieur le Maire a fait une présentation du projet de réaménagement :



2^{ème} volet : Aménagement des abords de ce centre par des jeux pour enfants (2 à 8 ans)

3^{ème} volet : Installation d'un terrain multisport, à 300 m du site.

Coût et financement :

Le plan de financement suivant présente le coût global du projet et les modalités de son financement.

POSTES	DEPENSES HT	DEPENSES TTC	RECETTES	"HT"	"TTC"
BÂTIMENT			SUBVENTIONS		
ACQUISITION DU BÂTIMENT ET DES TERRAINS	220 000,00 €	264 000,00 €	DETR (35 % d'un plafond de 300.000 €)	105 000,00 €	105 000,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE	23 000,00	27 600,00 €	PROGRAMME DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (PST) (15% d'un plafond de 500.000 €)	75 000,00 €	75 000,00 €
MISSION SPS	1 980,00	2 376,00 €	FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE	100 000,00 €	100 000,00 €
CONTRÔLE TECHNIQUE	2 620,00	3 144,00 €	TOTAL	280 000,00 €	280 000,00 €
TRAVAUX DE RÉNOVATION	217 800,00	261 360,00 €	AUTOFINANCEMENT		
MOBILIER	16 666,67	20 000,00 €	EMPRUNT	250 000,00 €	250 000,00 €
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	4 166,67	5 000,00 €	FONDS PROPRES	43 351,67 €	158 022,00 €
TOTAL POSTE	486 233,33	583 480,00	TOTAL	293 351,67 €	408 022,00 €
AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS					
PLATE-FORME	3 636,00	4 363,20			
STRUCTURE	19 413,51	23 296,21			
CLÔTURE (estimation)	2 916,67	3 500,00			
TOTAL POSTE	25 966,18	31 159,41			
TERRAIN MULTISPORTS					
PLATE-FORME	23 025,00	27 630,00			
STRUCTURE	27 105,16	32 526,19			
PARE-BALLON + CLÔTURE	11 022,00	13 226,40			
TOTAL POSTE	61 152,16	73 382,59			
TOTAL	573 351,67 €	688 022,00 €	TOTAL	573 351,67 €	688 022,00 €

Les demandes d'autorisations d'urbanismes liées au projet seront prochainement déposées.

Monsieur le Maire précise que plusieurs autres de demandes de subventions vont être déposées pour ce projet notamment auprès de la CAF.

Madame VALLÉE relève que si toutes les subventions sont accordées, le reste à charge global de l'opération pour la commune, est de l'ordre de 300.000 €. Elle considère qu'il s'agit d'un investissement très raisonnable au regard de la plus-value engendrée par le projet.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a contracté un emprunt pour réaliser l'acquisition foncière nécessaire à ce projet.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

15 voix POUR

▲▲▲▲▲

FINANCES

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Il est demandé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018	
Au financement de l'investissement 2019 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2019)	313.096,17 €
En report à nouveau au fonctionnement (à reporter à la ligne 002 du budget 2019)	00,00 €
TOTAL	313.096,17 €

Monsieur PRADO, adjoint aux finances, précise que les investissements 2019 sont importants et nécessitent donc un besoin de financement. Outre le projet de la Tisserie, il rappelle que les restes à réaliser de 2018 sont conséquents.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

15 voix POUR

▲▲▲▲▲

TAUX D'IMPOSITION 2019

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les taux comme suit :

	TAUX 2019
Taxe d'habitation	17,44 %
Foncier bâti	29,22 %
Foncier non bâti	66,87 %

Comme les deux années précédentes, il est décidé de maintenir constants les taux des taxes d'habitation et de foncier non bâti, et de poursuivre la diminution du taux de foncier bâti de 0,5 point. Ainsi, précise M. PRADO, nous aurons baissé de 1,5 point en 3 ans les taux de foncier bâti, bénéficiant à plus de 90 % des Brandérionnais.

A noter qu'en 2019, la collecte de foncier bâti baissera d'environ 16.000 €, du fait de la démolition des bâtiments STEF en attendant leur reconstruction.

Monsieur PRADO ajoute qu'une baisse de 0,5 point correspond à une baisse de 1,7 % environ. Il précise que cette baisse ne suffira toutefois pas à compenser la hausse des bases décidées par l'Etat à hauteur de l'inflation (2,2 %). Les concitoyens ne verront donc pas nécessairement la conséquence de cette baisse de taux. Elle aura toutefois pour effet de limiter les effets de la hausse des bases.

Monsieur le Maire complète en ajoutant que le département a également baissé son taux de taxe sur le foncier bâti en 2019. Cette baisse pourra donc peut-être être ressentie.

Monsieur LE BOUILLE constate là, à travers une baisse de taux qui compenserait à peine la hausse des bases, une « limite du système ».

Monsieur BOHUON relève que cette baisse touchera donc 90 % de la population puisque c'est le taux de personnes propriétaires que compte la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les taux brandérionnais restent importants en comparaison de ceux de communes voisines.

Monsieur PRADO en conclut que la commune n'est de ce fait pas très attractive, notamment pour les entreprises.

Monsieur PRADO ajoute que l'impact budgétaire de cette baisse est de l'ordre de 3.700 €, ce qui reste modeste au regard de l'ensemble des recettes de fonctionnement. Il espère que cet effort, mené depuis 3 ans, pourra être soutenu à l'avenir.

Monsieur BOHUON s'interroge sur une autre forme d'action susceptible de toucher une fraction encore plus importante de la population.

Madame VALLÉE poursuit en rappelant que cette baisse du taux de foncier bâti touche les propriétaires alors que de prime abord, la population qui est davantage dans le besoin, ne possède pas de patrimoine. Toutefois, en relevant 90 % de la population Brandérionnaise est propriétaire de son logement, elle constate qu'il s'agit là d'une action équilibrée envers la population. Elle rappelle que la commune est une collectivité financièrement saine. A ce titre, il est important d'envoyer des signaux comme celui-ci (la baisse de taux) si, en même temps, une politique sociale envers le personnel peut être menée et si par ailleurs, un geste envers la population la moins favorisée (celle qui n'est pas nécessairement propriétaire) est fait. Elle reprend ainsi l'exemple de la tarification au quotient familial. Elle en conclut qu'il faut savoir être équitable et pas seulement centré envers une seule catégorie de personnes.

Monsieur le Maire résume en indiquant qu'il faut être acteur sur les leviers que l'on a.

Monsieur BOHUON ajoute que dans les 90 % de propriétaires certains sont certainement dans la précarité.

Pour compléter ces échanges Monsieur PRADO rappelle que pour la population la moins favorisée, il existe des exonérations mises en place par l'Etat et supportées financièrement par lui. Ainsi, dans le budget 2019 une recette de 2.000 € et une autre de 20.542 € sont inscrites pour compenser les exonérations respectives de la taxe foncière et de la taxe d'habitation (indépendamment de la réforme en cours) décidées par l'Etat. Les plus bas revenus étaient jusque-là exonérés de taxe d'habitation (avant l'exonération quasi généralisée en cours).

Monsieur PRADO termine en indiquant que le taux de taxe d'habitation de la commune est sensiblement équivalent à celui des communes voisines. Toutefois, concernant la taxe foncière la commune se rapproche davantage de communes de strates différentes telles que Lanester ou Hennebont. Mais il ne faut pas nier que ce taux élevé a aussi été un moyen de contribuer à l'autofinancement de la commune, ajoutet-il.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

15 voix POUR

▲▲▲▲▲

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur PRADO présente le contenu du budget primitif de la commune – année 2019 qui s'élève à :

➤	Section de fonctionnement	1.050.755,78 €
➤	Section d'investissement	1.706.362,72 €

		2.757.218,50 €

Budget principal - Présentation du BP 2019 voté par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
CNP	LIBELLE	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	261 870,00 €	254 440,00 €	230 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNES	490 000,00 €	603 860,00 €	600 000,00 €
45	AUTRES CHARGES DE GESTION	119 010,00 €	115 897,12 €	119 110,00 €
44	CHARGES FINANCIERES	16 000,00 €	12 266,77 €	16 000,00 €
47	CHARGES EXCEPTIONNELLES	77,00 €	77,00 €	70,00 €
013	DEPENSES IMPREVUES	7 925,00 €	-	0 000,00 €
014	PRELEVEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	217 143,00 €	-	209 726,78 €
042	OPERATIONS D'ORDRE AMORTISSEMENT	2 000,00 €	2 404,37 €	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 079 148,00 €	1 077 171,14 €	1 050 755,78 €

RECETTES				
CNP	LIBELLE	BP 2018	CA 2018	BP 2019
010	ATTENUATIONS DE CHARGES	10 000,00 €	27 876,26 €	- €
70	PRODUITS DES SERVICES DE DOMAINE	1 232 200,00 €	1 262 412,24 €	1 262 000,00 €
71	IMPOTS ET TAXES	657 710,00 €	626 176,74 €	619 250,74 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONNELLES PARTICIPATIONS	270 600,00 €	312 152,74 €	272 700,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000,00 €	4 974,00 €	6 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	24 10,4 €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €	7 894,72 €	4 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
041	OPERATIONS D'ORDRE	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 079 148,00 €	1 100 273,34 €	1 050 755,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES						
CNP	LIBELLE	BP 2018	CA 2018	RESTES A REALISER 2018	NOUVELLES PROPOSITIONS 2019	TOTAL BP 2019
204	INVESTITION D'EQUIPEMENT	3 460,00 €	-	3 460,00 €	2 200,00 €	5 660,00 €
205	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 010,00 €	13 000,00 €	-	13 000,00 €	26 010,00 €
211	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	369 700,00 €	273 780,00 €	95 920,00 €	62 750,00 €	158 670,00 €
20	IMMOBILISATIONS EN COURS	440 000,00 €	468 000,00 €	669 000,00 €	807 000,00 €	1 276 000,00 €
14	EMPLOIS ET DETTES	30 000,00 €	24 016,13 €	-	40 000,00 €	40 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE	10 000,00 €	-	-	10 000,00 €	10 000,00 €
042	DEPENSES IMPREVUES	2 000,00 €	-	-	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 391 460,00 €	801 916,00 €	754 211,41 €	952 151,23 €	1 706 362,72 €

RECETTES						
CNP	LIBELLE	BP 2018	CA 2018	RESTES A REALISER 2018	NOUVELLES PROPOSITIONS 2019	TOTAL BP 2019
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	160 700,00 €	31 626,14 €	110 741,64 €	-	160 700,00 €
10	DOTATIONS	470 214,00 €	460 476,00 €	-	-	470 214,00 €
14	EMPLOIS	300 000,00 €	300 000,00 €	-	-	300 000,00 €
041	OPERATIONS D'ORDRE	2 000,00 €	-	-	-	2 000,00 €
042	PRELEVEMENT SECTION DE FONCT.	219 143,00 €	-	-	-	219 143,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE (amortissement)	2 000,00 €	2 404,37 €	-	-	2 000,00 €
041	OPERATIONS D'ORDRE (amortissement)	200 000,00 €	200 000,00 €	-	-	200 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 391 460,00 €	916 896,14 €	110 741,64 €	1 079 607,07 €	1 706 362,72 €

0 CONTRE

0 ABSTENTION

15 voix POUR

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

CCAS – SUBVENTION 2019

Comme les années précédentes, il est proposé d'attribuer au CCAS 4.000 €. Les charges de ce dernier devraient augmenter, compte-tenu de l'aide fléchée pour le retrait de concessions au cimetière. Les réserves et les recettes supplémentaires résultant de la remise en ordre des droits de concession au cimetière devraient permettre d'y faire face.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

15 voix POUR

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

FINANCES / VIE ASSOCIATIVE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Il est proposé d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019 selon le tableau suivant :

ASSOCIATIONS LOCALES	2019
Asso Gymnastique	150,00 €
UNC	200,00 €
AACB	200,00 €
Fibres et couleurs	150,00 €
ACCA (chasse)	150,00 €
Contretemps	150,00 €
Cyclo Club	150,00 €
GSA (foot et tennis de table)	1 250,00 €
Gribouillage et galipettes	100,00 €
Allez l'Espérance	250,00 €
Rion en chœur	150,00 €
Judo	150,00 €
Subventions exceptionnelles	750,00 €
SOUS-TOTAL	3 800,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2019
Secours Populaire	110,00 €
Secours Catholique	110,00 €
Sapeurs pompiers	50,00 €
Comité concours résistance et déportation	50,00 €
GVA	50,00 €
Comice agricole	350,00 €
SOUS-TOTAL	720,00 €
TOTAL GENERAL	4 520,00 €

Le total des subventions se monte ainsi à 4.520,00 €.

Monsieur LE BOUILLE précise que la commission qui a travaillé sur ces propositions a repris le même mode opératoire que l'année précédente avec en substance, une base commune de 150 €, éventuellement augmentée d'une subvention exceptionnelle de 50 € si une manifestation exceptionnelle est organisée dans l'année. L'enveloppe de 750 € pour les subventions exceptionnelles est donc suffisante pour faire face à ce type de demandes.

Madame HODET s'interroge sur le montant alloué à la GSA foot au regard de la faible activité du club.

Monsieur le Maire et Monsieur LE BOUILLE indiquent que les responsables du club ont été récemment reçus par eux. Afin de ne pas fragiliser la situation plus qu'elle ne l'est déjà, le montant habituel est maintenu. Il ne s'agit pas de lâcher le club. A charge toutefois pour ce dernier d'amener dans les prochains mois des gages sur son avenir.

Monsieur le Maire rappelle que le club de foot a toujours été un pilier de la vie associative de Brandérion.

Monsieur LE BOUILLE poursuit en précisant que de manière générale, les clubs ont du mal à maintenir des forces vives.

Monsieur PRADO complète en précisant que les sommes allouées aux associations sont de manière générale modestes. L'effort communal porte principalement sur la mise à disposition de locaux ou encore le tracé des terrains de foot par exemple. Cet effort n'est à ce jour pas encore chiffré mais il dépasse considérablement l'enveloppe des seules subventions. En ce sens, la commune de Brandérion fournit des efforts très importants envers ses associations. Toutes les communes de procèdent pas à des mises à dispositions gratuites comme le fait Brandérion. Or, c'est cet effort-là qui est essentiel à la vie associative.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

15 voix POUR

▲▲▲▲▲

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

La commune de BRANDÉRION a, par délibérations des 7 décembre 2016 et 23 juin 2017, transposé le RIFSEEP au bénéfice de tous les agents fonctionnaires. A noter qu'une majorité d'entre eux ne bénéficiait jusque-là d'aucun régime indemnitaire.

Ce RIFSEEP a par ailleurs fait l'objet de deux adaptations à travers la délibération du 15 octobre 2018 portant sur le montant du CIA (dont le plafond est passé de 400 € à 500 €) et sur l'instauration d'une IFSE « Régie » pour les agents en charge d'une régie d'avance et/ou de recettes.

Il s'agit à présent de poursuivre et d'affirmer encore davantage cette politique en faveur de la rémunération du personnel à travers deux aspects principaux :

- Etendre le bénéfice du RIFSEEP à tous les agents de droit public à savoir les agents contractuels. Il est précisé ici que les agents en contrats aidés relèvent du droit du travail et ne peuvent réglementairement bénéficier du RIFSEEP ;
- Revaloriser les montants de l'IFSE.

Il s'agira enfin de mettre à jour le tableau des groupes de fonctions au regard des récentes évolutions du tableau des emplois et des effectifs.

1- Dispositions générales : bénéficiaires

Les bénéficiaires du RIFSEEP sont :

- les agents titulaires et stagiaires de la collectivité exerçant à temps complet, temps non complet ou temps partiel.
- les agents non titulaires de la collectivité exerçant à temps complet, non complet ou temps partiel

2- Groupes de fonctions : mise à jour au regard des évolutions successives du tableau des emplois et des effectifs

Le tableau des groupes de fonctions est complété et mis à jour de la façon suivante :

GROUPE	CRITERES	CAT.	CADRE D'EMPLOI ET GRADES CONCERNÉS	POSTES
G1	Haut degré de compétence et de responsabilité	B	Rédacteur (tous grades)	Directeur général des services
G2 a	Compétence managériale doublée d'une forte compétence technique	C	Agent de maîtrise (tous grades)	Responsable des services techniques
G2 b	Compétence managériale	C	Adjoint d'animation (tous grades)	Responsable enfance jeunesse, culture et communication
G3	Poste avec un degré de technicité ou poste d'exécution avec un haut degré de polyvalence inhérent aux fonctions	C	Adjoint administratif (tous grades), Adjoint technique (tous grades), Adjoint d'animation (tous grades)	Chargé d'accueil, comptable, ATSEM, agent polyvalent des services techniques
G4	Poste d'exécution polyvalent	C	Adjoint technique (tous grades), Adjoint d'animation (tous grades)	Agent en charge de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, de l'animation et de l'entretien des bâtiments

3- L'IFSE : revalorisation des montants

Il est proposé de revalorisé chaque groupe de fonction de la façon suivante :

GROUPE	CRITERES	CAT.	CADRE D'EMPLOI ET GRADES CONCERNÉS	POSTES	IFSE MENSUELLE	IFSE ANNUELLE
G1	Haut degré de compétence et de responsabilité	B	Rédacteur (tous grades)	Directeur général des services	450,00 €	5 400,00 €
G2 a	Compétence managériale doublée d'une forte compétence technique	C	Agent de maîtrise (tous grades)	Responsable des services techniques	250,00 €	3 000,00 €
G2 b	Compétence managériale	C	Adjoint d'animation (tous grades)	Responsable enfance jeunesse, culture et communication	225,00 €	2 700,00 €
G3	Poste avec un degré de technicité ou poste d'exécution avec un haut degré de polyvalence inhérent aux fonctions	C	Adjoint administratif (tous grades), Adjoint technique (tous grades), Adjoint d'animation (tous grades)	Chargé d'accueil, comptable, ATSEM, agent polyvalent des services techniques	150,00 €	1 800,00 €
G4	Poste d'exécution polyvalent	C	Adjoint technique (tous grades), Adjoint d'animation (tous grades)	Agent en charge de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, de l'animation et de l'entretien des bâtiments	100,00 €	1 200,00 €

Monsieur PRADO rappelle que ce bordereau figurait initialement à l'ordre du jour du conseil municipal de février. Or, la commission des finances souhaitant approfondir certains points, il a été jugé préférable de retirer le sujet de l'ordre du jour de la précédente séance afin de récolter les informations demandées. Les membres de la commission souhaitaient notamment avoir un regard sur les pratiques des communes voisines ainsi que sur les impacts des propositions de revalorisation sur la rémunération nette des agents. Une comparaison du RIFSEEP de Brandérion avec celui des communes de Nostang, Landévant et Languidic a ainsi été réalisée.

Monsieur PRADO précise par ailleurs que les salaires les plus bas de la commune ne sont pas très éloignés du salaire de base à l'entrée dans la fonction publique au 1^{er} échelon (salaire sensiblement équivalent au SMIC).

Il poursuit en indiquant qu'il est proposé ici de réévaluer les primes mensuelles avec une augmentation plus importantes pour les plus bas salaires. Il rappelle également qu'avant la mise en œuvre du RIFSEEP en 2016-2017, certains agents ne bénéficiaient d'aucune prime mensuelle.

Monsieur PRADO ajoute que les revalorisations présentées ont été approuvées à l'unanimité par la commission des finances et des ressources humaines.

Il rappelle également que le point d'indice est gelé depuis plusieurs années maintenant. Il conclut en indiquant que la commune de Brandérion n'a à présent pas à rougir au regard des pratiques des communes voisines, mais pour autant la commune n'est pas au-dessus de ce qui se pratique ailleurs.

Monsieur le Maire complète en indiquant que l'impact budgétaire de cette revalorisation s'élève à 9.500 € environ en année pleine.

Madame VALLÉE relève avec satisfaction le fait que des critères tels que ceux de la polyvalence, soient récompensés. Il s'agit là de reconnaître les efforts fournis par les agents.

Monsieur PRADO ajoute enfin que cette revalorisation a été présentée à l'ensemble du personnel. La présentation n'a fait l'objet d'aucune remarque et laisse supposer une certaine satisfaction de la part des agents.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

15 voix POUR

▲▲▲▲▲

DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS BUDGETAIRES NON PERMANENTS

Monsieur PRADO, propose au Conseil municipal de créer, dans la limite des crédits prévus à cet effet, les emplois budgétaires non permanents correspondant aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité à intervenir. Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de droit public recrutés en fonction des nécessités du service enfance jeunesse et en particulier de l'accueil de loisirs extrascolaire mais également des autres services, le cas échéant.

0 CONTRE

0 ABSTENTION

15 voix POUR

▲▲▲▲▲

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE A LEVÉ LA SÉANCE A 20h25.

Affiché le 02 avril 2019 en mairie de Brandérion, conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT.

Le Maire,



Jean-Yves CARRIO